



Le contrôle de la qualité du dénombrement des logements dans le nouveau recensement de la population

François Vinot

INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales



Le nouveau recensement de population : une double évolution

- méthodologique
 - des enquêtes de recensement réalisées chaque année selon un plan de sondage qui différencie les communes en fonction d'un seuil de population
- juridique
 - une compétence partagée entre l'Etat et les communes
 - l'Insee organise et contrôle
 - les communes préparent et réalisent les enquêtes de recensement



La qualité du dénombrement

- Exhaustivité des adresses
 - communes de 10 000 habitants ou plus : celles de l'échantillon sans erreur de repérage
 - communes de moins de 10 000 habitants : toutes sans omission ni ajout
- Exhaustivité des logements des adresses
- Catégorie du logement et nombre de personnes recensées conformes à la déclaration des habitants



La méthode (1/3)

- Une étape d'enregistrement permettant un premier contrôle de toutes les communes



L'enregistrement

- concerne toutes les communes
 - saisie des bordereaux récapitulatifs établis par la commune
 - décompte des questionnaires par flashage du code à barres X
- permet détecter de premières anomalies X

Recensement de la population - 2005
Feuille de logement

Cadre à remplir par l'agent recenseur

Votre réponse est importante
Les enquêtes de recensement de la population sont maintenant réalisées chaque année auprès d'une partie de la population. Cette année, vous êtes concernée(e). Les acteurs de la vie économique et sociale vont désormais disposer tous les ans d'une information récente sur la population et les logements. Parce que mieux connaître les évolutions de la société française est utile à tous, votre participation est essentielle. Merci.

Comment remplir les questionnaires ?
Commencez par ce document. Puis remplissez un bulletin individuel pour chacun des habitants permanents du logement.
Pour faciliter la lecture automatique des questionnaires, merci d'écrire au stylo à bille noir ou bleu. N'utilisez pas de crayon à papier, ni de blanc correcteur.
Pour répondre aux questions :
• luttez la case qui convient **X**
• notez un chiffre par case **0 4**
• écrivez très lisiblement **SAINT-MALO**
Ne rayez pas les autres cases, même si vous n'êtes pas concernés par la question.
Ne pliez pas les questionnaires.

Vos réponses sont confidentielles
Vos réponses sont confidentielles. Elles sont destinées à l'élaboration de statistiques ne comportant ni le nom ni l'adresse. Ces dernières informations sont néanmoins nécessaires pour vérifier que les logements et les personnes sont comptés une fois et une seule, et pour assurer la qualité des statistiques produites.

Commencez ici

Localisation du logement
N° et voie (ou lieu-dit)
Complément d'adresse (résidence, bâtiment...)
Commune
Escalier Étage Position par rapport à l'escalier ou n°
Nom de l'occupant principal

Identifier
Maison Appartement Autre
Maison de ville N° Rang A Rang B

Catégorie du logement
1 Résidence principale
2 Logement occasionnel
3 Résidence secondaire
4 Logement vacant

Type de construction
Bâtiment d'habitation d'un seul logement
1 Isolé
2 Jointif, en bande ou groupé de toute autre façon
3 Bâtiment d'habitation de 2 logements ou plus
4 Bâtiment à usage autre que d'habitation (communauté, usiné, gare, stade, immeuble de bureaux, etc.)
5 Construction provisoire, mobile home
6 Caravane, installation mobile

Nombre de bulletins individuels collectés :

Imprimé n° 1

Commencez ici

Localisation du logement

N° et voie (ou lieu-dit)

Complément d'adresse (résidence, bâtiment...)

Commune

Escalier Étage Position par rapport à l'escalier ou n°

Nom de l'occupant principal

Continuez pages 2, 3 et 4

Le recensement de la population est organisé par l'Insee, l'Institut National de la Statistique, et les préfets de département. Il est financé par l'Etat et les collectivités locales. Les données sont destinées à l'élaboration de statistiques. Elles sont confidentielles. Elles ne peuvent être divulguées qu'après autorisation de l'Insee.

Vous êtes concerné(e) si vous habitez en France le 21 mars 2005. Vous êtes concerné(e) si vous habitez en France le 21 mars 2005. Vous êtes concerné(e) si vous habitez en France le 21 mars 2005.

5 1 0 8 0 0 0 0 1 6



mars 2005 - 6





La méthode (2/3)

- Une étape d'enregistrement permettant un premier contrôle de toutes les communes
- Une sélection des communes à contrôler de manière approfondie



Le dispositif de sélection

- Pour chaque commune, expertise de la qualité de la collecte
 - calcul d'indicateurs
 - qualitatifs
 - appréciation du superviseur
 - cohérence bordereau flashage
 - quantitatifs
 - comparaison des résultats de la collecte avec un prévisionnel
 - synthétisés dans une note d'expertise
 - moyenne pondérée des indicateurs quantitatifs
 - note « éliminatoire » pour indicateur qualitatif
- Sélection pour un contrôle approfondi des communes dont la note d'expertise est inférieure à un seuil



La méthode (3/3)

- Une étape d'enregistrement permettant un premier contrôle de toutes les communes
- Une sélection des communes à contrôler de manière approfondie
- Un contrôle approfondi en deux phases
 - en bureau par comparaison avec le fichier de la taxe d'habitation
 - sur le terrain avec des enquêteurs



Contrôles en bureau

- Rapprochement entre le recensement et le fichier de la taxe d'habitation au niveau adresse
 - si l'adresse recensée est appariée avec le même nombre de logements
 - → adresse validée
 - si l'adresse recensée n'est pas appariée ou est appariée avec un nombre de logements différent
 - → adresse à contrôler sur le terrain



Contrôles sur le terrain

- Deux types de contrôles sur le terrain
 - contrôle d'adresse
 - contrôle de logement
- Contrôles confiés au réseau des enquêteurs de l'Insee
- Utilisation du résultat du contrôle pour corriger la collecte



Un dispositif intégré à l'application de gestion

- Saisie des bordereaux récapitulatifs et enregistrement des questionnaires par flashage
- Établissement des indicateurs qualité et calcul automatique de la note d'expertise
- Mise en œuvre des contrôles bureau *et enregistrement de leur résultat* X
- *Lancement des contrôles terrain* et correction de la collecte et information de la commune
- Fonctionnalités de suivi des opérations X

Contrôles bureau : communes de 10 000 habitants ou plus

Contrôles bureau d'une commune de 10 000 habitants ou plus en métropole

Commune : 01 033 BELLEGARDE-SUR-VALSERINE

Zone de supervision : DR69136

Année TH : 2003

Adresses échantillonnées | Adresses TH non appariées

Exécuter :

Critères de sélection :

IRIS : Tous Adresses : Toutes

Rang d'adresse : Tous

Adresses avec différence significative sur le nombre de logements

Nom de l'occupant : Tous

Critère de tri :

- IRIS
- Voie
- Nb de logements attendus

Interroger

IRIS	Rang	Num	Type	Voie	Catégorie	Ech C	Présence	Imm	Log	Nb Log	Nb Log	Résultat
						Tr N	CMT Hôtel	99		Fla	TH	ctrl bureau
0101	1	6	PL	CECILE MARTIN	habitation		N N	1	15	15	15	3
0101	2	0	R	DE BALLON	habitation	4	N N	1	1	1		1
0101	3	0	R	DE BALLON	habitation	4	N N	1	1	3		1
0101	4	4	R	DE BALLON	habitation		N N	1	1	0	1	0
0101	5	13	R	DE BALLON	habitation		N N	1	1	4	1	2

Valider le reste

Nom de l'occupant du logement :

Clé Adresse	Rang	Nature	Type d'occupation	Fiabilité	Bâtiment	Escalier	Etage	Local	HLM	Superficie	Nb Pièces	Nom de l'occupant	Nb Pers TH	Nb Pers IR
010330000001021		A	P	1	A	02	01	03		58	3	ACIZ NECRET	1	1
010330000001021		A	P	1	A	02	02	03		58	3		0	1
010330000001021		A	P	1	A	02	04	01		67	4		3	3
010330000001021		A	P	1	A	02	01	02		39	2		0	0

Résultat du contrôle bureau :

- 0 : Adresse non enquêtée (FANE) et non validée
- 1 : Adresse enquêtée et non trouvée dans une autre source
- 2 : Adresse enquêtée et trouvée dans une autre source avec divergence sur le nombre de logements
- 3 : Adresse enquêtée et trouvée dans une autre source avec différence sur le nom des occupants
- 5 : Adresse validée
- 6 : Adresse valide au niveau de l'exhaustivité, mais logement à contrôler

Editer

Fermer

Contrôles bureau : communes de moins de 10 000 habitants



Contrôles bureau d'une commune de moins de 10 000 habitants en métropole

Commune métropolitaine de moins de 10 000 habitants

42 237 SAINT-JEAN-BONNEFONDS

Zone de supervision : DR69120

Année TH : 2003

Voies Adresses Logements

Interroger

Critères de sélection :

Voie : Toutes les voies

Nom de l'occupant : Tous les noms

Valeur résultat contrôle bureau : Toutes

Critère de tri :

Nom de la voie et n°

Nombre de logements à la TH

Modifier

Interroger

Numéro	Type	Voie	Bât.	Complément ou occupant	Nb Log			Nb Adr Nb Log		Résultat
					TH	District et rang d'adresse		RP	RP	
0004	R	AMBROISE CROIZAT			1				1	5
0005	R	AMBROISE CROIZAT			1				1	5
	R	AMBROISE CROIZAT	A		47				45	5
	R	AMBROISE CROIZAT	B		25				27	5
	R	AMBROISE CROIZAT	C		4				4	4
	R	ANCIENNE RTE DE LYON	A		2					4
0003	BD	ARISTIDE BRIAND			4				4	5

Nombre total de logements : 2 651

Adresses recensées non trouvées dans une autre source

District	Rang d'adresse	Résultat
0011	14	1

CAB à rechercher

Supprimer

Résultat du contrôle bureau :

1: Adresse enquêtée et non trouvée dans une autre source

2: Adresse enquêtée et trouvée dans une autre source avec divergence sur le nombre de logements

4: Adresse autre source non trouvée dans les questionnaires du recensement

5: Adresse validée

6: Adresse valide au niveau de l'exhaustivité, mais logement à contrôler

Bilan Fermer



Les enseignements de la première campagne

- Un dispositif qui a montré son efficacité dès la première campagne
- Un dispositif à consolider au fil des campagnes
 - pertinence des variables de référence
 - paramétrage du dispositif de sélection
 - qualité des sources externes
 - organisation